

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

HAS  
Haute Autorité de santé

**Décision n° 2013-0052 DP/SG du 1<sup>er</sup> mai 2013 du président de la Haute Autorité de santé portant délégation de signature à l'adjoint à la responsable de la mission sécurité du patient**

NOR : HASX1330334S

Le président de la Haute Autorité de santé,

Vu l'article R. 161-79 du code de la sécurité sociale ;

Vu le décret du Président de la République du 31 janvier 2011 portant nomination du président et de membres du collège de la Haute Autorité de santé ;

Vu la décision n° 2009-03-007 DAGRI du collège de la Haute Autorité de santé en date du 18 mars 2009 relative à la détermination des conditions générales de passation des contrats, conventions et marchés ;

Vu la décision n° 2013-0082 DD/SG du 30 avril 2013 du directeur de la Haute Autorité de santé portant nomination de M. Philippe Chevalier en qualité d'adjoint à la responsable de la mission sécurité du patient,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

En cas d'absence ou d'empêchement du responsable de la mission sécurité du patient, délégation est donnée à M. Philippe Chevalier, son adjoint, pour signer, en mon nom et dans la limite de ses attributions, tout acte relatif au fonctionnement et aux activités de la mission, dans la limite d'un montant maximum de 19 999 € hors taxes par engagement.

#### Article 2

La présente décision prend effet le 1<sup>er</sup> mai 2013 et sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 1<sup>er</sup> mai 2013.

*Le président,*  
PR J.-L. HAROUSSEAU